

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 5 octobre 2020 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre conseil à 19h30 à huit clos.

Sont présents :

MADAME : Andréa Gosselin

MESSIEURS : Alexandre Malette, Marc-André Routhier, René Breton, Roger Cyr

Sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Mme Cindy Gosselin, chargée de projet / secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 8 septembre 2020.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport de la MRC.
9. Rapport des conseillers.
10. Rapport du responsable des travaux publics.

ADMINISTRATION GÉNÉRAL

11. Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité de la MRC des Appalaches-projet de Ressource en communication partagée dans le cadre de l'aide financière.
12. Vente de l'Édifice Moreau Lapointe.

SÉCURITÉ

13. Étude sur les communications des services d'urgences (Mandat à la Ville de Thetford).
14. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires.

TRANSPORT

15. Opérateur pour les travaux de déneigement saison 2020-2021.
16. Programme d'aide à la voirie locale.
17. Offre de services pour l'installation d'une glissière de sécurité sur la route des Chutes

HYGIÈNE DU MILIEU

18. Programme d'aide au compostage domestique et communautaire de RECYC-QUÉBEC -demande d'aide financière au volet 2.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

19. Fermeture de la vente aux enchères.
20. Demande de dérogation mineure Diane Nadeau et Eric Guay (70, rue Dion).
21. Demande de dérogation mineure Martin Turmel (100, rue Dion).
22. Demande de dérogation mineure Dominique Isabelle (41, route Plage Vachon).
23. Appui au projet Centre historique de la mine King.
24. Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.

LOISIRS ET CULTURE

25. Appel de projets au programme Nouveaux Horizons pour les aînés-Date limite-20 octobre 2020-R.

26. Projet de construction de la bibliothèque municipale-R :
A) Modification au mandat pour les services de la gestion du projet.
B) Demande au programme TECQ 2019-2023.
27. URLS- Demande au programme assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité de plein air (PAFILR 2020-2021) Date limite=30 octobre 2020.
28. Offre d'emploi- Responsable de la surveillance et l'entretien de la patinoire.

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-072, daté du 25 septembre 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être à huis clos, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance et qu'un enregistrement des délibérations sera rendue publique;

EN CONSÉQUENCE, il est :

205-10-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par Mme Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer et que leurs délibérations seront rendues publique.

Que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

ADOPTION DES MINUTES DU 8 septembre 2020

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

206-10-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par Mme Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

M. Chabot en fait un bref suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

207-10-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Alexandre Malette appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS:

Administration générale. :	63 041.96\$
Incendie :	2 208.88
Sécurité :	696.95
Voirie :	512 930.96
Hygiène du milieu :	10 904.34
Santé :	-
Urbanisme :	1 027.79
Loisirs :	12 413.68
Salaires :	9 135.22

TOTAL	612 359.78\$
-------	--------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

208-10-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

La correspondance est disponible au bureau pour consultation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Chabot invite les citoyens à la période de questions.

RAPPORT DE LA MRC

M. Chabot fait un bref rapport de la MRC.

RAPPORT DES CONSEILLERS

RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur le maire fait le rapport des travaux publics réalisés au cours du mois de septembre et ceux à venir.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ DE LA MRC DES APPALACHES-PROJET DE RESSOURCE EN COMMUNICATION PARTAGÉE DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC des Appalaches désirent présenter un projet de Ressource en communication partagée dans le cadre de l'aide financière;

209-10-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier, appuyé par M. Roger Cyr et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Jacques de Leeds s'engage à participer au projet de Ressource en communication partagée et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité régionale de comté Les Appalaches organisme responsable du projet.

VENTE DE L'ÉDIFICE MOREAU LAPOINTE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une promesse d'achat de Madame Audrey Martin et de Monsieur Thierry Foucat le 23 septembre 2020 par l'intermédiaire de monsieur Joseph Dehogne Courtier Immobilier Inc au montant de 95,000\$ plus les taxes applicables

210-10 -20

Proposé par le conseiller M. René Breton et appuyé par le conseiller M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la proposition de madame Audrey Martin et monsieur Thierry Foucat au prix de vente établi à 95,000\$ plus les taxes applicables.

QUE monsieur Philippe Chabot maire ou le maire suppléant monsieur Alexandre Malette et madame Sonia Tardif directrice générale ou Madame Cindy Gosselin secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisés à signer les documents légaux dans ce dossier.

SÉCURITÉ

ÉTUDE SUR LES COMMUNICATIONS DES SERVICES D'URGENCES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a été informée du projet proposé; soit une étude de la qualité des équipements de communication radio et de la transmission des ondes sur l'étendue du territoire.

211-10-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Cyr et appuyé par Andréa Gosselin et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds, s'engage à participer au projet d'étude sur la qualité des communications sur le territoire et à assumer une partie des coûts.

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds mandate la Ville de Thetford Mines à être la municipalité porteuse du projet. La MRC des Appalaches travaillera de concert dans le projet.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.

212-10-20

Il est proposé par René Breton et appuyé par Alexandre Malette et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

TRANSPORT

OPÉRATEUR POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT SAISON 2020-2021

213-10-20

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le déneigement des trottoirs en remplacement soit confié à monsieur Rock Trépanier selon le salaire² horaire fixé par le conseil municipal.

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 170 775 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

214-10-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds informe le ministère des Transports, via les états financiers se terminant au 31 décembre 2020, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

OFFRE DE SERVICES POUR L'INSTALLATION D'UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ SUR LA ROUTE DES CHUTES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission # 7916 de Glissières de sécurité J.T.D. Inc. le 17 septembre pour la fourniture d'une glissière de 49.53 mètres de longueur sur poteaux d'acier 1.9c/c avec extrémité de type 2 ;

215-10-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte la soumission # 7916 de Glissières J.T.D. au montant de 8,476.65\$ plus les taxes pour la fourniture d'une glissière de sécurité qui sera installer sur la route des Chutes dès cet automne.

HYGIÈNE DU MILIEU

PROGRAMME D'AIDE AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE DE RECYC-QUÉBEC -DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 2.

CONSIDÉRANT que le gouvernement a adopté la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et que la stratégie 4 de cette politique consiste à bannir des lieux d'élimination la matière organique;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

(MDDELCC) a mis sur pied le programme aide au compostage domestique et communautaire (ACDC);

CONSIDÉRANT que, pour obtenir une aide financière du programme ACDC, le demandeur admissible doit fournir de l'information sur le projet au MDDELCC en remplissant le formulaire de demande d'aide financière prescrit et y joindre une résolution.

216-10-20

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Marc-André Routhier et appuyé par Andréa Gosselin et résolu ce qui suit, à savoir que **LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES DE LEEDS** :

- S'engage à respecter l'ensemble des exigences prévues dans le cadre normatif du programme ACDC, en particulier ses éléments de reddition de comptes;
- S'engage à respecter les exigences des Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage et à obtenir les autorisations environnementales nécessaires, le cas échéant;
- S'engagent à effectuer régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) aux différentes étapes de son projet, dont certaines visent l'ensemble de la population, au moins jusqu'à l'année de fin des travaux de son projet;
- Autorise Sonia Tardif, directrice générale/secrétaire-trésorière à transmettre au MDDELCC et à signer, pour le compte et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, toute information requise ou toute entente relative à la demande d'aide financière dans le cadre du programme ACDC.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

FERMETURE DE LA VENTE AUX ENCHÈRES

217-10-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds ordonne que la période de vente aux enchères soit fermée

OUVERTURE NOUVELLE PÉRIODE DE VENTE AUX ENCHÈRES

ATTENDU QUE le nouveau développement résidentiel municipal sis sur la rue des Prés Nord (2 terrains);

ATTENDU les deux (2) terrains disponibles ayant les services municipaux (aqueduc, égout, pluvial);

ATTENDU QUE le conseil municipal a comme vision de développer ces endroits le plus rapidement possible et ainsi d'attirer de nouvelles familles dans notre municipalité;

ATTENDU QUE le développement économique et social fait partie des priorités dudit Conseil;

218-10-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par René Breton et résolu à la majorité des conseillers présents que la Municipalité procède à un appel de propositions **à compter du 6 octobre 2020 10h00** pour la vente de ces deux (2) terrains résidentiels sis dans le nouveau développement situé sur la rue des Prés Nord ;

QUE cet appel de propositions se fasse conformément aux conditions énumérées dans le formulaire prévu pour déposer une offre d'achat (annexe A);

QU'UN avis public (annexe B) soit également publié (bureau municipal et site internet de la municipalité) pour diffuser cette annonce de propositions;

QUE les offres soient acceptées jusqu'au 29 octobre 2020, 16h00.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DIANE NADEAU ET ERIC GUAY (70, RUE DION)

La demande de dérogation mineure vise la future propriété de madame Diane Nadeau et de monsieur Eric Guay sise au 70, RUE DION, lot no 4 449 073 selon ce qui suit :

ATTENDU QUE les demandeurs veulent s'assurer de la conformité de l'implantation projetée du bâtiment principal et des bâtiments complémentaires pour une configuration de terrain où le règlement est muet (aussi en concordance avec une proposition de modification réglementaire) :

1-Permettre l'implantation du bâtiment principal à une distance de 7.5m des lignes arrière, le règlement actuel prévoyant 40% de cour arrière.

2-Permettre les bâtiments accessoires, piscine et stationnement en cour avant en respectant les distances minimales prescrites à l'intérieur de l'espace bâtissable défini par les marges de recul applicables.

ATTENDU QU'après étude, les membres du Comité sont favorables à recommander au Conseil municipal l'acceptation de cette dérogation mineure;

ATTENDU QUE le conseil est en accord et accepte la suggestion du CCU qui est favorable à cette demande de dérogation mineure.

219-10-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que cette demande de dérogation au règlement de zonage numéro 175 relativement à la future propriété de madame Diane Nadeau et monsieur Eric Guay soit acceptée et elle l'est, et que le tout soit régularisé via cette résolution.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MARTIN TURMEL (100, RUE DION)

La demande de dérogation mineure vise la propriété de monsieur Martin Turmel sise au 100, RUE DION, lot no 4 449 107 selon ce qui suit :

1. Porter à 2 la quantité de garage détaché prescrite à 1.
2. Régulariser la superficie du garage détaché existant (7.49mx9.26m) excédant légèrement celle qui avait été accordée par voie de dérogation mineure.

*Pour construction d'un garage détaché de 20'x20' en cour arrière

ATTENDU QU'après étude, les membres du Comité sont favorables à recommander au Conseil municipal l'acceptation de cette dérogation mineure.

ATTENDU QUE le conseil est en accord et accepte la suggestion du CCU qui est favorable à cette demande de dérogation mineure.

220-10-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Andréa Gosselin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que cette demande de dérogation au règlement de zonage numéro 175, article 8.2. 1 alinéa, relativement à la propriété du 100, rue Dion (lot 4 449 107), soit acceptée et elle l'est, et que le tout soit régularisé via cette résolution.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DOMINIQUE ISABELLE (41, ROUTE PLAGE VACHON)

La demande de dérogation mineure vise la propriété de monsieur Dominique Isabelle sise au 41, ROUTE Plage Vachon lots nos 4 910 357-4 448 836-5 133 757-4 448 841 selon ce qui suit :

Afin de convertir un chalet existant en garage :

1. Permettre qu'un garage de 48 mètres carrés sur pilotis ne soit pas destiné à l'entreposage de véhicules comme le prévoit sa définition au règlement de zonage.
2. Permettre que la hauteur du garage soit de 21 pieds

*Dans le but de convertir le bâtiment principal (chalet) existant en garage et permettre la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale.

Le tout conditionnel à la mise en place des modifications requises par les évaluateurs de la MRC afin que le bâtiment soit plus considéré comme étant une habitation.

ATTENDU QU'après étude, les membres du Comité sont favorables à recommander au Conseil municipal l'acceptation de cette dérogation mineure.

ATTENDU QUE le conseil est en accord et accepte la suggestion du CCU qui est favorable à cette demande de dérogation mineure.

221-10-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par Mme Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que cette demande de dérogation au règlement de zonage numéro 175 relativement à la propriété de monsieur Dominique Isabelle soit acceptée et elle l'est, et que le tout soit régularisé via cette résolution.

APPUI AU PROJET CENTRE HISTORIQUE DE LA MINE KING

ATTENDU QUE le Musée Minéro, anciennement le Musée minéralogique et minier de Thetford, opère depuis 2016 le Centre historique de la Mine King;

ATTENDU QUE le Centre historique de la mine King cherche à conserver un des éléments des plus significatifs dans le patrimoine industriel de la région et de le mettre en valeur en rénovant et aménageant l'ancienne mine King;

ATTENDU QUE le Musée Minéro bénéficie du programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAFIM) pour son bâtiment situé sur le boulevard Frontenac;

ATTENDU QUE le Musée Minéro a, depuis 2016, fait sans succès des

représentations au ministère de la Culture et des Communications pour que le Centre historique de la Mine King soit inclus dans le programme PAFIM et que l'aide financière accordée au Musée Minéro soit ajustée en conséquence;

ATTENDU QUE le Centre historique de la Mine King peut se comparer par sa raison d'être et sa mission à plusieurs institutions muséales à vocation scientifique et technologique qui se sont vues admises au programme de financement;

ATTENDU QUE cette aide financière permettrait d'améliorer les services fournis aux visiteurs, de poursuivre le développement du site, de diminuer la charge financière imposée à la Ville de Thetford Mines et de contribuer à sa survie;

222-10-20

En conséquence, il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par Marc-André Routhier et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds appui le Musée Minéro de Thetford – KB3 dans sa demande pour que le Centre historique de la Mine King soit inclus dans le programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAFIM).

***ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS
ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA
RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE***

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

223-10-20

Il est proposé par Roger Cyr et secondé par Alexandre Malette,

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

LOISIRS ET CULTURE

APPEL DE PROJETS AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS-DATE LIMITE-20 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide du demandeur pour les projets communautaires ;

224-10-20

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds dépose le projet de d'installation d'une climatisation et l'achat de nouveaux mobiliers pour la salle de l'âge d'or sis au 425 Principale dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2020-2021.

Que madame Cindy Gosselin, chargée de projet ou madame Sonia Tardif, directrice générale par intérim soit autorisée à signer les documents de demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

A) MODIFICATION AU MANDAT POUR LES SERVICES DE GESTION DU PROJET

CONSIDÉRANT QUE la résolution portant le numéro 202-09-20 est remplacée par la présente résolution;

225-10-20

Proposé par M. René Breton et appuyé par Mme Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'offre de services de monsieur André Bourrassa architecte pour le mandat de gestionnaire du projet selon une rémunération globale maximum de 3% du montant du coût total des travaux qui seront réalisés. Les taxes sont en sus.

FAIT À NOTER : Monsieur Alexandre Malette se retire des délibérations à ce sujet.

B) DEMANDE AU PROGRAMME TECQ 2019-2023

226-10-20

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux no 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 3 ci-jointe comporte des coûts réels vérifiés et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

FAIT À NOTER : Monsieur Alexandre Malette se retire des délibérations à ce sujet.

URLS - DEMANDE AU PROGRAMME ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ DE PLEIN AIR (PAFILR 2020-2021) DATE LIMITE=30 OCTOBRE 2020

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au programme assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité de plein air pour un projet d'acquisition de 15 tubes pour glisser sur la neige d'ici le 30 octobre 2020;

227-10-20

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds :

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds à payer sa part des coûts admissibles au projet d'achat de tubes pour glisser sur la neige ;

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds désigne, madame Cindy Gosselin secrétaire-trésorière adjointe et chargé de projet ainsi que madame Sonia Tardif directrice générale comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

OFFRE D'EMPLOI POUR UN RESPONSABLE DE LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

228-10-20

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une offre d'emploi soit affichée pour combler le poste de responsable de la surveillance et l'entretien de la patinoire.

QU'elle soit publiée sur le Facebook municipal, le site internet ainsi que le journal Écho.

QUE la date limite pour la réception des candidatures soit le 24 octobre 2020.

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

229-10-20

Proposé par M. René Breton et appuyé par Mme Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21h10.

Philippe Chabot
Maire

Cindy Gosselin
Chargée de projet /
secrétaire-trésorière adj.

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Cindy Gosselin
Chargée de projet / secrétaire-trésorière adj.